

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809376	1ere Gachée: 12:16 (1)		Date: 27/07/2026	ROG240726111813	
		Quantité:	7.00 m3	référence commande(2): 03 26 57 61 67	
client: 412025 chantier: 202523	SPARNACIENNE CONSTRUCTIC		AVENUE PIERRE ET MARIE CU 51350 Oiry		
	Remavert		rue Jean Emile Froissard 06.82.84.33.82 51100 Reims		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	RETOUR centrale
ATTENTE		température:		vitesse du vent:	
12:30		00:00		validité:	
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure
NJB404C350		BPS		XF1	CL 0,40
ciment(type et classe)		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			0		C40/50
appellation commerciale C40/50 XF1 S4 Dm10 CEM2 350					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700 5480/4700			NOM:
					signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					
signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1